

Depuis très longtemps, les représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral se réunissent pour établir certains droits de taxation, au lieu de chercher des moyens de distribuer la vraie richesse produite au Canada. Histoire de prouver les complications qui découlent d'un système à l'envers, je citerai l'opinion d'un professeur en droit constitutionnel, le juge Maurice Allard, ancien député à la Chambre des communes. Voici ce qu'il disait au sujet des différentes méthodes de taxation:

Un aspect qui embrouille le tableau, c'est qu'avant 1949, le Conseil privé de Londres, dans des jugements fort élaborés, a permis de considérer comme directes des taxes qui, de par leur nature, se qualifient indirectes. Le prétexte invoqué repose sur le fait que cette taxe indirecte, au lieu d'être inscrite sur la facture reliant le manufacturier au détaillant, est chargée au consommateur qui la paye. C'est ainsi qu'elle passe de la nature indirecte à la catégorie directe. La taxe de vente devient un exemple typique. Or, devant ces définitions et ces tempéraments fiscaux, qui a le droit au Canada de cotiser les impôts indirects, les impôts directs et les impôts indirects devenus directs par une fiction de la loi.

Ce système-là est compliqué.

Dans le rapport de la conférence fédérale-provinciale de 1941, l'honorable Aberhart disait, et je cite:

Nous sommes réunis ici afin qu'il devienne possible, dans un avenir assez rapproché, de formuler pour les Canadiens une série de décisions propres à leur assurer la sécurité dans leur vieillesse et le droit d'obtenir en quantité suffisante les aliments et les vêtements ainsi que le confort de logements commodes et hygiéniques que notre vaste Dominion, pourvu de ressources illimitées, peut leur procurer.

• (4.40 p.m.)

Nous sommes ici, je l'affirme, afin d'assurer les moyens de s'instruire à ceux qui désirent étudier, le moyen de se guérir à ceux que mine la maladie, la sécurité et l'affranchissement de toute dette à ceux qui se sont construits des habitations alors qu'ils étaient dans la force de l'âge et qui risquent d'être chassés de leur foyer lorsque la misère les frappe.

A mon avis, le devoir qui nous incombe en ce moment est celui d'élaborer pour le Canada de demain un régime capable d'assurer une norme de justice où les intérêts humains puissent passer avant les intérêts financiers.

Malheureusement, les sages conseils du premier ministre de l'Alberta ont été ignorés, à ce moment-là. Et nous continuons à nous débattre dans un système qui produit des taxes, des grèves, des dettes, et même des révolutions.

Même que certains journalistes, qui se prétendent savants, écrivent des articles assez déconcertants dans *Le Droit*, dont j'ai un exemplaire en main:

Voici le titre utilisé pour un éditorial. «Bienheureuse dette». L'auteur tente de faire croire aux lecteurs que le paiement d'intérêts sur la dette signifie que l'argent remis en circulation au Canada active le commerce au pays même ou, encore, que si cet argent est réinvesti en obligations du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou de l'industrie, il donne un nouvel essor à l'économie nationale.

Il me semble paradoxal que la plus grande partie des frais ou du service de la dette publique enrichit les contribuables. Il serait bien difficile de convaincre des gens de cette trempe des avantages de la création de l'argent sans dette.

Pour compléter le tableau, voici un article paru dans *La Presse* du 9 mars 1971, sous le titre «L'endettement des Canadiens progresse»: cinq p. 100 de plus en 1970. Le total du crédit à la consommation, pour 1970, aurait été d'environ 11 milliards 300 millions de dollars.

Avec tout le tapage publicitaire que nous connaissons et l'exemple du gouvernement qui les incite à s'endetter, un

[M. Dionne.]

fort pourcentage de Canadiens peuvent se permettre toutes les folies, à crédit.

Le 16 mars 1971, dans un article de M. Claude Beauchamp, coiffé d'un titre qui convient à notre époque «Les quéteurs en avion», le journaliste résumait les démarches de politiciens en quête d'emprunts aux États-Unis.

Un autre article, ayant pour titre «Des impôts au génie», par Maurice Huot, et publié dans le journal *Montréal-Matin* du 14 décembre 1970, mentionnait que l'ancien Gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, avait affirmé en 1962 que le fardeau des impôts infligés aux Canadiens, par tous les niveaux de gouvernement, était trop lourd. Il disait ce qui suit:

Un des moyens de réduire le chômage est évidemment, tous les experts le disent, de stimuler l'implantation d'industries secondaires créatrices d'emplois. Mais les industriels à moins de jouir d'une série d'exemptions ne sont pas encouragés à fonder ou à développer des industries dont les impôts viendront gruger les profits jusqu'à l'os.

Des emplois ne pourront découler que d'une économie où le profit est encouragé en regard des fonds investis et des risques courus. Personne ne veut travailler pour le seul plaisir de verser plus d'impôts au pays. Trouver pour les gouvernants toutes les solutions aux problèmes économiques en levant toujours plus d'impôts ne dénote pas une grande imagination ni beaucoup de savoir-faire, mais stimuler l'économie sans charges supplémentaires indiquerait que le talent, sinon le génie, est entré aux parlements, et c'est ce que l'on a droit d'attendre de nos dirigeants. Certains d'entre eux semblent convaincus que le verbiage et les discours tiennent lieu d'action.

Dans nos sociétés superstructurées, on semble reconnaître aux économistes une infaillibilité quasi absolue. Plusieurs occupent des postes dans les services gouvernementaux; ils font partie ici et là d'une commission ou d'une agence et bénéficient d'un préjugé favorable auprès du gouvernement. On les écoute. Un certain nombre d'entre eux commencent à comprendre qu'il faudrait mettre de l'ordre dans le système financier; malheureusement, ils ne sont pas encore assez nombreux, à ce jour.

Ceux qui prétendent que la planification indicative ou impérative—peu importe—représente la fin de tous les maux n'en restent pas moins aux prises avec ce problème d'arithmétique fondamentale: un plus un font deux. On ne peut en sortir, quelle que soit la théorie préconisée, qu'on y mette du nationalisme, du marxisme, du socialisme, du planisme ou du dirigisme. Nous sommes trop au courant des échecs administratifs de certains pays pour avoir oublié l'arithmétique.

Je citerai, en terminant, quelques passages d'un éditorial publié dans le journal *La Presse* du 22 mars 1971:

De faux dogmes économiques

... face à l'ampleur des problèmes créés par l'inflation et le chômage ces derniers temps, des spécialistes commencent à poser des questions. Les économistes méritent-ils la réputation d'infaillibilité qu'on leur fait? Leurs dogmes collent-ils à la réalité? Le moment ne serait-il pas venu de discuter quelques-unes de leurs théories?

Ce ne sont pas les créditistes qui l'affirment! Il s'agit d'un éditorial de M. Jean Pellerin, publié dans le journal *La Presse*.

Je continue la citation:

L'économiste français, André Piettre, professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris et spécialiste des théories économiques de l'école allemande, s'est permis d'amorcer, dans *Le Monde* hebdomadaire du 4 au 10 mars dernier, une sérieuse critique des théories économiques de l'école anglo-saxonne. Les réflexions qui suivent s'inspirent de son texte.

Selon les économistes de l'école américano-britannique, l'inflation comporte un aspect bénéfique. Elle favorise, selon eux, l'expansion économique. Cette théorie, disent-ils, est pernicieuse et sans fondement puisqu'on sait désormais qu'il est possible d'avoir